

Commission départementale d'aménagement commercial de la Moselle
et
Commission départementale d'aménagement cinématographique de la Moselle

Bilan d'activité de l'année 2018

Date de la réunion	n° de dossier	Projet	vote	recours
27/02/18 (report de la CDAC du 13/02/18)	229	Moulins-lès-Metz extension de 1292 m ² de surface de vente (dont une régularisation de 117 m ² de 2008) du magasin à l'enseigne « Bricoman » (vente au détail d'articles de bricolage lourd - secteur 2) de 7933 m ² de surface de vente portant la surface de vente totale à 9225 m ² par l'extension de la surface de vente intérieure de 1166 m ² et de la surface de vente extérieure de 126 m ² , Z.A.C. des Gravières, Zone Actisud, à Moulins-lès-Metz, par la SA BRICOMAN FRANCE	Autorisé par 9 voix pour et 1 voix contre sur 10 votants.	
	230	Sarrebourg création d'un ensemble commercial de 970,50 m ² de surface de vente totale (secteur 2 : non alimentaire) composé d'une cellule n°1 de 428,50 m ² et d'une cellule n°2 de 542 m ² à l'enseigne « Bureau Vallée », Rue Dessirier, dans la zone des Rives de la Bièvre, à Sarrebourg, par la S.C.I. JAM	Refusé par 5 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention sur 10 votants.	
06/03/18	227	Hauconcourt extension d'un ensemble commercial de 13 507 m ² de surface de vente par la création de trois boutiques de 100, 150 et 80 m ² de surface de vente soit un total de 330 m ² , à l'entrée du Centre Commercial « E. Leclerc », à Hauconcourt, par la SCI MAXLO	Autorisé par 8 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention sur 11 votants.	
06/04/18	233	Terville création d'un ensemble commercial par la création d'un magasin de 2 220 m ² de surface de vente (secteur 2) portant la surface de vente totale à 5 055 m ² , Rue du Parc d'activités de l'autoroute, ZAC du Linkling 3, à Terville, par la S.C.I. TERVILLOISE d'INVESTISSEMENT	Autorisé par 7 voix pour, 1 abstention sur 8 votants.	
17/04/18	234	Thionville extension de 7 380 m ² de surface de vente de l'ensemble commercial GERIC de 23.019 m ² , dans le cadre de sa rénovation et restructuration, portant la surface de vente totale à 30 246 m ² , par la création de 3 moyennes surfaces (secteur 2) de 3 408 m ² (MS1), 384 m ² (MS2) et 888 m ² (MS3), de 15 boutiques pour une surface de vente globale de 2 620 m ² et d'un kiosque de 80 m ² Rue du Maillet, à Thionville, par la S.A.S. IMMOBILIERE CARREFOUR et la S.A. FINANCIERE GERIC	Dossier retiré par le pétitionnaire.	

26/04/18	232	<p>Amelécourt création d'un magasin de jardinage-bricolage (secteur 2) à l'enseigne « La Maison Point Vert » de 3 097 m² de surface de vente (transfert du magasin de Château-Salins) à Amelécourt, par SICAMO S.A.S.</p>	Autorisé par 9 voix pour sur 9 votants	
	235	<p>Metz création d'un supermarché (secteur 1) à l'enseigne « ALDI » de 1231,08 m² de surface de vente 150, Avenue A. Malraux, à Metz, par la S.A.S. IMMALDI et COMPAGNIE (transfert du magasin situé à l'angle des rues Lothaire et Jean-Victor Colchen à Metz)</p>	Autorisé par 8 voix pour et 1 abstention sur 9 votants	
01/06/18	231	<p>Aumetz création d'un ensemble commercial dénommé « Centre Commerçant Talmatio » de 14.247 m² de surface de vente totale composé de trois bâtiments abritant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un hypermarché à l'enseigne « Intermarché » de 3.024 m² de surface de vente (secteur 1 : alimentaire) et une galerie marchande composée de 5 cellules de 286 m² de surface de vente totale ; - un magasin de bricolage, décoration et jardin à l'enseigne « Bricomarché » de 10.102 m² de surface de vente (secteur 2 : non alimentaire) ; - 2 cellules de 585 m² (secteur 2) et de 250 m² (secteur 2) de surface de vente ; <p>et la création d'un point permanent de retrait par la clientèle d'achats au détail commandés par voie télématique, organisé pour l'accès en automobile composé de deux pistes et de 275 m² d'emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au retrait des marchandises, Rue du Maréchal Foch, R.D. 952, à Aumetz, par la S.A. Immobilière Européenne des Mousquetaires</p>	réunion de la C.D.A.C. annulée (permis de construire rejeté et dossier retiré par le pétitionnaire)	
	236	<p>Thionville extension d'un ensemble commercial de 2.222 m² par la création d'un magasin à l'enseigne «Noz» de 750,75 m² de surface de vente (secteur 2 : non alimentaire) portant la surface de vente totale de l'ensemble commercial à 2972,75 m², 6 rue Jean Renoir, à Thionville (Linkling), par la S.A.R.L. MAGASIN 249</p>	Dossier retiré par le pétitionnaire.	
19/06/18	239	<p>Augny extension de 1.310 m² de surface de vente d'un ensemble commercial dénommé « Food Place » de 999 m² de surface de vente par la création de 8 cellules (secteur 1 : alimentaire) de 65 m², 153 m², 420 m², 150 m², 138 m², 46 m², 38 m² et 300 m² portant la surface de vente totale à 2.309 m², 1 Rue des Trente Jours, à Augny (zone Actisud), par la S.A.S. Société Industrielle et Financière de Lorraine</p>	Autorisé par 5 voix pour et 3 abstentions sur 8 votants.	

19/06/18	241	Sarrebourg extension d'un ensemble commercial par la création d'une cellule de 428,50 m ² (secteur 2 : non alimentaire) et d'une cellule à l enseigne « Bureau Vallée » de 542 m ² de surface de vente (secteur 2 : non alimentaire), Rue Dessirier, dans la zone des « Rives de la Bièvre », à Sarrebourg, par la S.C.I. JAM	Autorisé par 10 voix pour sur 10 votants	
02/07/18	238	Metz création d'un ensemble commercial de 3 802 m ² de surface de vente totale composé d'un hypermarché à l enseigne « E. Leclerc » de 3 568 m ² de surface de vente et d'une galerie marchande de 3 boutiques de 234 m ² de surface de vente et création d'un point permanent de retrait par la clientèle d'achats au détail commandés par voie télématique, organisé pour l'accès en automobile « E. Leclerc Drive » de 8 pistes de ravitaillement et de 443 m ² d'emprise au sol des surfaces, bâtis ou non, affectées au retrait des marchandises, 199, rue du Général Metman, à Metz (Actipôle), par la S.A.S. HAUCONCOURT DISTRIBUTION - HAUDIS	réunion de la C.D.A.C. annulée. (retrait du permis de construire)	
19/07/18	240	Amnéville extension de l'ensemble commercial dénommé «Le Marché des Thermes» de 12.955 m ² de surface de vente par la création d'une boulangerie à l enseigne « Marie Blachère » de 112 m ² de surface de vente, Rue de la Cimenterie, à Amnéville, par la S.C.I. IMMOBLA SOCIETE	Autorisé par 6 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions sur 11 votants	
	247	Thionville extension d'un ensemble commercial de 2.222 m ² par la création d'un magasin à l enseigne «Noz» de 750,75 m ² de surface de vente (secteur 2 : non alimentaire) portant la surface de vente totale de l'ensemble commercial à 2972,75 m ² , 6 rue Jean Renoir, à Thionville (Linkling), par la S.AR.L. MAGASIN 249	Autorisé par 11 voix pour sur 11 votants	
/	242	Longeville-lès-Saint-Avold extension d'un ensemble commercial par la création d'un magasin à l enseigne « Carglass » de 32,04 m ² de surface de vente (secteur 2 : non alimentaire), sur la RN3, à Longeville-lès-Saint-Avold (transfert de l'activité «Carglass» située sur le parking de l'hypermarché «Cora» de Saint-Avold), par la S.A.S. CARGLASS	Avis tacite au 20/08/18	
13/09/18	249	Marly extension de 271 m ² de surface de vente du magasin à l enseigne « LIDL » de 999 m ² de surface vente portant la surface de vente à 1.270 m ² , n°3, Rue de la Ferme Saint-Ladre, à Marly, par la S.N.C. LIDL	Autorisé par 5 voix pour et 3 abstentions sur 8 votants.	Décision de la CNAC du 5 déc 2018 (renonciation à autorisation)

/	253	Talange extension d'un ensemble commercial par la création de 3 cellules de 282,90 m ² , 290,83 m ² et 141,38 m ² de surface de vente (secteur 2), 7 Rue du Triangle, Zone du Triangle, à Talange, par la S.C.I. LINJIM	Avis tacite au 19/09/18	
20/09/18	244	Fameck extension de 3.311 m ² de surface de vente d'un ensemble commercial à l'enseigne « E. Leclerc » de 17.721 m ² composé d'un hypermarché de 12.700 m ² et d'une galerie marchande de 5.021 m ² portant la surface de vente totale à 19.281 m ² par régularisation des extensions successives de 2 magasins (450 m ² et 1.301 m ²) de la galerie marchande réalisées en septembre 2008, réduction de 180 m ² de surface de vente de la galerie marchande, création d'un magasin à l'enseigne « Sport E. Leclerc » de 1.140 m ² (secteur 2) et d'un magasin d'alimentation bio de 600 m ² (secteur 1) ZAC de la Feltière, Avenue F. Mitterrand, à Fameck, par la S.A.S. FADIS	Autorisé par 6 voix pour sur 6 votants	
	245	Fameck Extension d'un ensemble commercial par la création d'un centre-auto à l'enseigne «L'Auto E. Leclerc » de 700 m ² de surface de vente (secteur 2), ZAC de la Feltière, Avenue F. Mitterrand, à Fameck par la S.A.S. FADIS	réunion de la C.D.A.C. annulée. (annulation de la demande de permis de construire par le pétitionnaire)	
	246	Fameck Création d'un point permanent de retrait par la clientèle d'achats au détail commandés par voie télématique, organisé pour l'accès en automobile « E. Leclerc Drive » de 21 pistes de ravitaillement et de 1.150 m ² d'emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au retrait des marchandises, ZAC de la Feltière, Av. de la Feltière, à Fameck, par la SCI FELTIERE INVEST	Autorisé par 6 voix pour sur 6 votants	
02/10/18	250	Jouy-aux-Arches création d'un magasin à l'enseigne « Lidl » de 1 421 m ² de surface de vente (secteur 1 : alimentaire) Rue Machotte, Zone Actisud Saint-Jean, à Jouy-aux-Arches, par la S.N.C. LIDL	Autorisé par 8 voix pour et 4 abstentions sur 12 votants.	Refus de la CNAC du 24 janvier 2019
	248	Metz extension de 421 m ² de surface de vente d'un magasin à l'enseigne « Lidl » de 999 m ² de surface de vente (secteur 1 : alimentaire) portant la surface de vente totale à 1.420 m ² , rue des Drapiers, (Actipôle), à Metz, par la S.N.C. LIDL	Refusé par 7 voix contre et 3 abstentions sur 10 votants.	

24/10/18	237	<p>Amnéville extension d'un ensemble commercial par la création d'un supermarché à l enseigne «Norma» de 984 m² de surface de vente (secteur 1 : commerce de détail à prédominance alimentaire), Rue de la Cimenterie, à Amnéville, par EXELIUM PROPERTIES SARL</p>	Refusé par 4 voix pour et 4 abstentions sur 8 votants.	
	252	<p>Creutzwald extension d'un ensemble commercial par la création d'un « Espace Matériaux Bâti E. Leclerc » de 4.790 m² de surface de vente (secteur 2) et création d'un point permanent de retrait par la clientèle d'achats au détail commandés par voie télématique, organisé pour l'accès en automobile à l enseigne « E.Leclerc Drive » de 6 pistes de ravitaillement et de 462 m² d'emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au retrait des marchandises, Parc d'activités Sud, à Creutzwald, par la SAS CROIXDIS-LG</p>	Autorisé par 8 voix pour sur 8 votants.	Autorisé par la CNAC du 21/02/19
07/11/18	256	<p>Marly création d'un point permanent de retrait par la clientèle d'achats au détail commandés par voie télématique organisé pour l'accès en automobile à l enseigne « E. Leclerc Drive » de 20 pistes de ravitaillement et de 3.643 m² d'emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au retrait des marchandises, Avenue des Roseaux, Z.A.C. La Belle Fontaine, à Marly, par la S.A. MARLY DISTRIBUTION</p>	Autorisé par 9 voix pour et 1 abstention sur 10 votants.	
/	258	<p>Fameck extension d'un ensemble commercial par la création d'un centre auto à l enseigne « l'Auto E. Leclerc » de 700 m² de surface de vente dont 100 m² d'exposition extérieure (secteur 2 : non alimentaire), Z.A.C. de la Feltière, 1, Avenue F. Mitterrand, à Fameck, par la S.A.S. FADIS</p>	Avis tacite au 18/11/18	
20/11/18	262	<p>Metz création d'un ensemble commercial de 3.802 m² de surface de vente totale composé d'un hypermarché à l enseigne « E. Leclerc » de 3.568 m² de surface de vente (secteur 1 : alimentaire) et d'une galerie marchande de 3 boutiques de 234 m² de surface de vente (secteur 2 : non alimentaire) et création d'un point permanent de retrait par la clientèle d'achats au détail commandés par voie télématique, organisé pour l'accès en automobile « E. Leclerc Drive » de 8 pistes de ravitaillement et de 443 m² d'emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au retrait des marchandises, 199, rue du Général Metman, à Metz (Actipôle), par la S.A.S. HAUCONCOURT DISTRIBUTION – HAUDIS</p>	Refusé par 4 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions sur 10 votants.	<p>Refusé par la CNAC du 04/04/19</p> <p>Décision de la CAA de Nancy n°19NC02037 du 30/06/22</p> <p>Refusé par la CNAC du 29/09/22</p>

	255	Longeville-lès-Metz création d'un magasin à l enseigne « Lidl » de 1.420,60 m ² de surface de vente (secteur 1 : alimentaire) Boulevard Saint-Symphorien, à Longeville-lès-Metz, par la S.N.C. LIDL	Autorisé par 9 voix pour et 1 abstention sur 10 votants.	Refusé par la CNAC du 04/04/19
/	251	Metz extension de 490 m ² de surface de vente d'un supermarché à l enseigne « Intermarché Super » de 1.600 m ² de surface de vente portant la surface de vente à 2 090 m ² et extension de 8,80 m ² de l'emprise au sol de 20 m ² du point permanent de retrait par la clientèle d'achats au détail commandés par voie télématique, organisé pour l'accès en automobile d'une piste, 56 Rue de Pouilly, à Metz, par la S.A.S CARDINAL PARTICIPATIONS	Avis tacite au 27/11/18	
14/12/18	254	Sainte-Marie-aux-Chênes création d'un point permanent de retrait par la clientèle d'achats au détail commandés par voie télématique organisé pour l'accès en automobile à l enseigne « E. Leclerc Drive » de 5 pistes de ravitaillement et de 257 m ² d'emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au retrait des marchandises, 40 rue de Briey, à Sainte-Marie-aux-Chênes, par la S.A.S. CONFLANS DISTRIBUTION et la S.C.I. GLETA	Refusé par 6 voix contre et 3 abstentions sur 9 votants.	Autorisé par la CNAC du 21/03/2019. Arrêt n°19NC02672 de la CAA de Nancy du 19/10/2022. Refusé par la CNAC du 23/02/2023.
	259	Mittelbronn création d'un ensemble commercial de 1.030,55 m ² de surface de vente par la création d'une boulangerie à l enseigne « Au Moulin Poulailon » de 45,75 m ² de surface de vente (secteur 1 : commerce de détail à prédominance alimentaire), 24, rue de Phalsbourg, à Mittelbronn, par la S.A. POULAILLON	Refusé par 1 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions sur 6 votants.	